Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique

PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte 13

CIRCULAIRE N° 4/DEF/DCSSA/RH/PF2R
relative à l'ouverture au titre de l'année 2016 d'un concours de sélection militaire pour l'accès au cursus de formation au diplôme de cadre de santé, cycle 2017-2018.

Du *13 mai 2016*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation, recrutement et reconversion ».*

CIRCULAIRE N° 4/DEF/DCSSA/RH/PF2R relative à l'ouverture au titre de l'année 2016 d'un concours de sélection militaire pour l'accès au cursus de formation au diplôme de cadre de santé, cycle 2017-2018.

Du 13 mai 2016

NOR D E F E 1 6 5 0 6 0 7 C

Références :

Code de la défense.
Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 (JO du 24, p. 21519 ; BOC, 2003, p. 488 ; BOEM 621-4.2.1.1) modifié.
Décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 41 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 300.3.3, 331.1.1, 331.1.2.1, 621-2.5.2) modifié.
Arrêté du 18 août 1995 (n.i. BO ; JO n° 193 du 20 août 1995, p. 12469) modifié.
Arrêté du 27 juin 2007 (JO n° 169 du 24 juillet 2007, texte n° 26 ; JO/174/2007 ; BOEM 621-4.2.1.2.2) modifié.
Arrêté du 3 août 2015 (JO n° 191 du 20 août 2015, texte n° 25 ; signalé au BOC 38/2015 ; BOEM 300.3.1).
Instruction n° 74/DEF/DCSSA/RH/PF2R du 17 mars 2016 (BOC n° 22 du 19 mai 2016, texte 3 ; BOEM 621-4.4.2.1).
Circulaire n° 2059/DEF/DCSSA/2/ENS du 12 septembre 1984 (BOC, p. 5444 ; BOEM 621-4.4.3) modifiée.
Décision du 25 septembre 2015 (n.i. BO ; JO n° 224 du 27 septembre 2015, texte n° 11).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC n° 23 du 26 mai 2016, texte 13.

---

1. GÉNÉRALITÉS.

Un concours de sélection militaire permettant l'accès au cycle de formation au diplôme de cadre de santé, aux militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées (MITHA), sera organisé en 2016, au titre du cycle de formation 2017-2018.

2. POSTES OFFERTS.

La répartition des postes ouverts est fixée comme suit :

- filière infirmière : 10 postes :

  - infirmiers diplômés d'État affectés en hôpital d'instruction des armées (HIA) au 1er janvier 2016 pour servir, à l'issue de leur formation, au sein d'un HIA : 6 ;

  - infirmiers diplômés d'État affectés hors HIA au 1er janvier 2016 pour servir, à l'issue de leur formation, dans le soutien des forces (1er recours) : 4.

Si aucun candidat ne se présente pour cette dernière catégorie, aucun report de poste sur la catégorie de personnels infirmiers diplômés d'État pour servir au sein d'un HIA ne sera permis.

Les infirmiers anesthésistes diplômés d'État sont autorisés à se porter candidat pour les deux catégories, un poste leur étant réservé.

Les infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État sont autorisés à se porter candidat dans la catégorie de personnels infirmiers diplômés d'État pour servir au sein d'un HIA, un poste leur étant réservé ;

- filière médico-technique : 0 poste ;

- filière rééducation : 0 poste.

3. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature devront parvenir aux organismes de rattachement pour le vendredi 24 juin 2016, terme de rigueur.

À l'issue de la tenue des commissions locales, les organismes de rattachement devront transmettre l'ensemble des dossiers à l'école du Val-de-Grâce pour le vendredi 23 septembre, terme de rigueur.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

La liste des instituts de formation des cadres de santé (IFCS) dans lesquels un dossier de candidature pourra être déposé figure en annexe.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le médecin général,
sous-directeur « ressources humaines »,

Serge CUEFF.

ANNEXE.

LISTE DES INSTITUTS DE FORMATION DE CADRES DE SANTÉ.

HÔPITAUX D'INSTRUCTION DES ARMÉES/DIRECTIONS RÉGIONALES DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES CONCERNÉS.	INSTITUTS DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ AUTORISÉS.
HIA Robert Picqué/direction régionale du service de santé des armées (DRSSA) de Bordeaux.	Centre hospitalier universitaire (CHU) Xavier Amozan 33604 Bordeaux Pessac.
	Centre hospitalier Charles Perrens 33076 Bordeaux.
	Centre hospitalier universitaire 64046 Pau Cedex.
	Centre hospitalier universitaire Purpan 31059 Toulouse Cedex 9.
HIA Clermont Tonnerre/DRSSA de Brest.	Centre hospitalier universitaire Cavale Blanche boulevard Tanguy Prigent 29609 Brest.
	IFCS du CHU de Rennes - 2, rue Henri le Guillou - Bâtiment des Instituts 35033 Rennes Cedex 9.
	Centre hospitalier universitaire 49033 Angers.
	Centre hospitalier universitaire 50, route de Saint-Sébastien 44593 Nantes Cedex 1.
HIA Percy HIA Begin HIA VDG/DRSSA de Saint Germain-en-Laye.	Établissement public de santé Ville Evrard 202, avenue J. Jaurès 93332 Neuilly sur Marne Cedex.
	Croix rouge française 9, rue de Berri 75384 Paris Cedex 8.
	Assistance publique des hôpitaux de paris AP-HP/Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière 47, boulevard de l'Hôpital 75651 Paris Cedex 13.
	Centre hospitalier Sainte-Anne 1, rue Cabanis 75674 Paris Cedex 14.
	École supérieure Montsouris 42, boulevard Jourdan

	75014 Paris.
HIA Legouest/DRSSA de Metz.	Centre psychothérapique de Nancy BP 1010 54521 Nancy Laxou.
	CHU de Nancy Tour Marcel Brot 1, rue Joseph Cugnot 54035 Nancy Cedex.
	Centre hospitalier universitaire 1, place de l'hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex.
	Centre hospitalier universitaire avenue Laënnec-Salou El 80054 Amiens.
HIA Laveran HIA Sainte Anne/DRSSA de Toulon.	Centre hospitalier universitaire 1146, avenue Père Soulas 34295 Montpellier Cedex 5.
	Groupement de coopération sanitaire du pays d'Aix 109, avenue Petit Barthélémy 13617 Aix En Provence Cedex 01.
	Assistance publique des hôpitaux de Marseille (AP-HM) Hôtel Dieu - Place Daviel 13224 Marseille Cedex 2.
	Croix rouge française et C.H.U. 17, avenue Cap de Croix 06100 Nice.
HIA Desgenettes/DRSSA de Lyon.	IFCS de la Région Rhône-Alpes Hospices civils de Lyon 162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 3.
	Centre Hospitalier Universitaire Technopole 42055 Saint-Étienne Cedex 2.
	Centre Hospitalier Universitaire BP 217 38043 Grenoble Cedex 9.
	IFCS Lyon Bron Centre Hospitalier Le Vinatier 95, boulevard Pinel 69677 Bron.